

Fiche 4 - Dépôt de garantie et LOCA-PASS

Le dépôt du dépôt de garantie à la résidence Mas de Prunet est d'un montant de 450.00 €

Le financer ?

L'avance loca-pass :

C'est un prêt à taux zéro destiné à couvrir le dépôt de garantie.

Personnes concernées :

L'avance loca-pass s'adresse à tout salarié, d'une entreprise privée non-agricole.

Elle s'adresse aussi à tout jeune de moins de 30 ans :

- En formation professionnelle
- Ou en recherche d'emploi,
- Ou étudiant salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois minimum, en cours au moment de la demande d'aide,
- Ou étudiant salarié justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- Ou étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- Ou étudiant justifiant d'un statut d'étudiant boursier d'État

Conditions préalables :

Pouvoir bénéficier d'une avance loca-pass, il ne faut pas avoir préalablement :

- Obtenu une autre avance loca-pass qui soit en cours de remboursement pour un autre logement,
- Ou déposé auprès d'un autre organisme Action logement une demande d'avance loca-pass pour le même logement,
- ou obtenu une aide de même nature accordée par le fonds de solidarité pour le logement (FSL),

- ou déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.
- Le locataire doit faire sa demande au plus tard 2 mois après son entrée dans les lieux.
- La demande se fait à l'aide du formulaire suivant
- Le montant de l'aide s'élève au maximum à 500 €.

Le remboursement de l'avance :

- Dans les 3 années qui suivent son obtention avec possibilité d'une première période de différé de paiement de 3 mois,
- Et avec des mensualités d'un montant minimum de 20 €.

En cas de bail d'une durée inférieure à 3 ans (cas des locations meublées), la durée du prêt est alignée sur la durée du bail. En cas de départ anticipé du logement, c'est-à-dire avant la fin du bail, le solde doit être remboursé dans un délai maximum de 3 mois.

Faire une demande en ligne d'avance loca-pass ?

<https://www2.actionlogement.fr/demande-locapass>

Adresse :

Résidence « Mas de Prunet »
240, rue du Mas de Prunet
34070 Montpellier

<http://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/>